



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 018
Séance du 14 mars 2025

Demande de subvention dans le cadre du dispositif « ValoRIS – soutien aux manifestations scientifiques en Hauts-de-France » du Conseil Régional Hauts-de-France pour le projet « Des cités « éducatives » ? Réflexions sur les cités éducatives en France et en Hauts-de-France » - Laboratoire UREPSSS-Sherpas

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 24 janvier 2025.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif « ValoRIS – soutien aux manifestations scientifiques en Hauts-de-France » du Conseil Régional Hauts-de-France pour le projet « Des cités « éducatives » ? Réflexions sur les cités éducatives en France et en Hauts-de-France » - Laboratoire UREPSSS-Sherpas, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

**Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional ValorIS MSPA
Valorisation et rayonnement des initiatives scientifiques – Manifestations
scientifiques**

Intitulé du projet : « Des cités « éduc'actives » ? Réflexions sur les cités éducatives en France et en Hauts-de-France.

Descriptif : L'organisation de cette journée s'inscrit dans la continuité d'un contrat de recherche et d'un partenariat entre le laboratoire SHERPAS et la ville de Béthune. Par l'organisation de cette journée, nous posons les bases d'un questionnement sociologique fondé sur le fonctionnement, la gouvernance et l'impact social du dispositif national des « Cités éducatives ». La tenue de cette journée marquera l'aboutissement d'un travail de recherche mené pendant 24 mois au sein de la cité éducative de la ville de Béthune. Deux chercheurs du laboratoire SHERPAS auront participé à ce travail faisant état de 2 ans d'immersion au sein du service associé aux cités éducatives ainsi qu'au sein des différentes instances décisionnaires (Troïka) et organisationnelles de cette dernière. L'ambition étant l'étude de la gouvernance, la mesure des effets en considérant les promoteurs et les usagers, l'appréciation des interactions (coopérations) sur lesquelles ils reposent et l'examen d'éventuelles interférences institutionnelles. Dans un premier temps, nous avons sollicité des chercheurs nationaux spécialistes des thématiques que nous souhaitons discuter. Dans un deuxième temps et dans une moindre mesure, nous proposons une synthèse des résultats produits par notre équipe. Dans un troisième et dernier temps, nous proposons de faire intervenir des acteurs de terrain dans le but de présenter un retour d'expérience et de structuration d'une des cités éducatives pionnières. Deux objectifs structurent l'organisation de cette journée. Le premier consiste en la restitution et la valorisation du travail effectué pour le contrat de recherche. Le second consiste à faire dialoguer différents chercheurs ayant travaillé sur ces thématiques, sur le territoire français. Les discussions autour des méthodologies employées, de l'épistémologie des savoirs produits et des impacts mesurés de l'évaluation sur l'efficacité et la structuration du dispositif des Cités éducatives, constitueront le fil rouge des présentations.

Coordinateur : Université d'Artois

Partenaires : ----

Demande d'aide pour l'Université d'Artois : 1 500€

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 2 500 €

Bénéficiaire : Université d'Artois – SHERPAS

Responsable scientifique pour l'Artois : Williams NUYTENS

Budget

Financements (en €)	Fonds propres (Laboratoire et BQR)	Autres financeurs	Région	Coût total
Fonctionnement	2 500€	0€	1 500€	4 000€
Equipement				
Personnel				
Total	2 500€	0€	1 500€	4 000€

Fonctionnement : Frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, de consommables et communication	4000 €
Equipement :	0 €
Personnel :	0 €